

COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 DECEMBRE 2021 à 20 h 30

Séance du 10 décembre 2021 à 20 h 30

Le 10 décembre 2021, le Conseil Municipal dûment convoqué est réuni en session ordinaire sous la présidence du Maire.

Présents : Renauld Hervé, Campana Florent, Trochet Jean-Claude, Le Tual Didier,
Dupuy Jean-Philippe, Géraudie Thomas, Zaoui Nathalie

Absents excusés : Vénard Sylvain, Maillard Fabrice, Hamel Arnaud

Absent :

Étaient représentés : Maillard Fabrice (par Géraudie Thomas)
Hamel Arnaud (par Trochet Jean-Claude)

Secrétaire de séance M. Trochet Jean-Claude

En application de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilances sanitaires (NOR PRMX2129237L)

Monsieur Renauld Hervé, maire, a décidé, pour assurer la tenue de la réunion du conseil dans les conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, que celle-ci se déroulera sans la présence du public.

Les membres du conseil municipal à l'unanimité acceptent la demande de Monsieur Renauld Hervé.

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande de bien vouloir accepter d'ajouter la délibération suivante :

- Approbation du rapport annuel du SIAEP sur le prix de la qualité du service public de l'eau potable de l'exercice 2020

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Ordre du Jour

- Révision des prix de location de la salle polyvalente
- Instauration de la taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains devenus constructibles
- Approbation du rapport d'activité 2020 du SEY 78
- Décision modificative
- Pouvoir à Monsieur le Maire pour signer l'avenant n°1 avec le centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région d'Île-de-France
- Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022
- Rapports des commissions
- Rapports divers
- Questions diverses.

Vous pouvez retrouver plus de détails en parcourant le registre des délibérations disponible en mairie.

Décisions du Maire

Dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil Municipal, Monsieur le Maire rend compte des décisions prises :

1) Certificat d'urbanisme

- CUa 078 283 21 M0017 signé le 10 novembre 2021
- CUa 078 283 21 M0018 signé le 10 novembre 2021
- CUa 078 283 21 M0019 signé le 10 novembre 2021
- CUa 078 283 21 M0020 signé le 17 novembre 2021
- CUa 078 283 21 M0021 signé le 17 novembre 2021
- CUa 078 283 21 M0022 signé le 17 novembre 2021
- CUa 078 283 21 M0023 signé le 17 novembre 2021
- CUa 078 283 21 M0024 signé le 17 novembre 2021
- CUa 078 283 21 M0025 signé le 17 novembre 2021
- CUa 078 283 21 M0026 signé le 22 novembre/2021

2) Permis de construire

- Arrêté rectificatif n° 48/2021 du 08 novembre 2021 concernant le permis de construire n° PC 078 283 21 M 0004
- PC 078 283 21 M 0005 accepté le 04/12/2021 – Démolition d'un garage et construction

3) Arrêté de voirie

- Arrêté n° 52/2021 du 10 novembre 2021 n° CA 078 283 21 M0003 - parcelle ZB 44 et 46
- Arrêté n° 53/2021 du 10 novembre 2021 n° CA 078 283 21 M0004 - parcelle ZD 90-91 et 92
- Arrêté n° 54/2021 du 10 novembre 2021 n° CA 078 283 21 M0005 - parcelle ZA 250
- Arrêté n° 56/2021 du 17 novembre 2021 n° CA 078 283 21 M0006 - parcelle A 768
- Arrêté n° 58/2021 du 19 novembre 2021 n° CA 078 283 21 M0007 - parcelle A 377-856-857
- Arrêté n° 60/2021 du 17 novembre 2021 n° CA 078 283 21 M0008 - parcelle A 786-790-865-867-868-870
- Arrêté n° 62/2021 du 19 novembre 2021 n° CA 078 283 21 M0009 - parcelle A 794-872
- Arrêté n° 64/2021 du 19 novembre 2021 n° CA 078 283 21 M0010 - parcelle A 113
- Arrêté n° 66/2021 du 19 novembre 2021 n° CA 078 283 21 M0011 - parcelle A 74

4) Assurance

- Signature le 10 novembre 2021 d'un avenant au contrat

Les conseillers municipaux ont pris acte de ces décisions.

2021/40 - Révision des prix de location de la salle polyvalente

Monsieur le Maire propose, à partir du 1^{er} janvier 2022, au Conseil Municipal de revoir les tarifs de la location de la salle polyvalente.

Chèque de caution de 1 000 euros.

Les tarifs ci-dessous comprendront la location de la salle polyvalente et la cuisine.

Vous pouvez retrouver plus de détails en parcourant le registre des délibérations disponible en mairie.

→ **Pour les habitants de la Commune**

COMMUNE	TARIFS (€)
JOURNEE COMPLETE	250.00

→ **Pour les Associations de la Commune**

- Activités gratuites : salle gratuite mais nettoyage + remboursement casse.
 - Activités payantes : salle gratuite 1 fois par an. Participation aux frais de fonctionnement de 50 euros + nettoyage + remboursement casse.
- Vaisselle gratuite.

→ **Pour les personnes extérieures de la Commune**

EXTERIEUR A LA COMMUNE	TARIFS (€)	
	Pour l'année	Noël et jour de l'An
JOURNEE COMPLETE	600.00	700.00
JOURNEE SUPPLEMENTAIRE	400.00	

→ **Pour la location de la vaisselle et divers**

LIBELLES	TARIF (€)
Forfait verres	20.00
Forfait vaisselle	40.00
Forfait couvert	20.00
Forfait sono	80.00
Forfait nettoyage	160.00
Forfait dépannage	30.00
Vaisselle cassée	2.00 € par objet cassé
Prêt de Matériel (hors location de la salle polyvalente)	Table 1€ Chaise 0.50 € Chèque de caution d'un montant de 500 €
Matériel perdu ou cassé :	
- Table	200 €
- - Chaise	50 €
- - Banc	80 €

HORAIRES

Journée complète : 10 h à 3 h le lendemain matin

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Accepte les nouveaux tarifs de la location de la salle polyvalente.

2021/41 – Instauration de la taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains devenus constructibles

Le maire expose à l'assemblée que l'article 1529 du code général des impôts (CGI), permet aux communes d'instituer une taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus qui ont été rendus constructibles du fait de leur classement :

- Par un plan local d'urbanisme dans une zone urbaine ou dans une zone à urbaniser ouverte à l'urbanisation ;

Vous pouvez retrouver plus de détails en parcourant le registre des délibérations disponible en mairie.

- Ou par un document d'urbanisme en tenant lieu dans une zone urbaine ou dans une zone à urbaniser ouverte à l'urbanisation ;
 - Ou par une carte communale dans une zone constructible.
- Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas instaurer la taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux des terrains nus devenus constructibles sur le territoire de la commune.

2021/42 – Approbation du rapport d'activité 2020 du SEY 78

Le conseil municipal prend acte pour l'exercice 2020, du rapport annuel du SEY 78.

2021/43 – Décision modificative

Le conseil municipal accepte la décision modificative suivante :

Pour la section d'investissement

a) Recettes

2135 « Constructions – Installations générales, agencements, aménagements des constructions » + 1 482.00 €
 1641 Autres emprunts et dettes assimilées..... + 14 000.00 €

b) Dépenses

20422 « Subventions d'équipement aux personnes de droit privé – Bâtiments et installations »..... + 1 482.00 €
 2152 « Installations de voirie »..... + 14 000.00 €

2021/44 – Pouvoir à Monsieur le Maire pour signer l'avenant n°1 avec le centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région d'Ile-de-France

Le Conseil municipal accepte l'avenant n° 1 portant prolongation de la convention n° 2019-105 relative au remboursement des honoraires des médecins de la commission de réforme et du comité médical interdépartemental et des expertises médicales.

2021/45 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022

D'autoriser jusqu'à l'adoption du budget primitif 2022 le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

N° de compte	BP 2021 (€)	Crédit à ouvrir N (€)
20 : Immobilisations incorporelles	10 260,00	3 000,00
21 : Immobilisations corporelles	193 090,00	1 000,00
23 : Immobilisations en cours		
45 : Comptabilité distincte rattachée	105 300,00	
Total	308 650,00	4 000,00
Le quart	77 162,00	

Répartis comme suit, compte :

- 202 « Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme ».....	3 000,00€
- 2183 « Matériel de bureau et informatique »	<u>1 000,00 €</u>
Total.....	4 000,00 €

2021/46 – Approbation du rapport annuel du SIAEP sur le prix de la qualité du service public de l'eau potable de l'exercice 2020

Le conseil municipal prend acte, pour l'exercice 2020, du rapport annuel du SIAEP.

Rapport des commissions

Rapports divers

Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Maire déclare la séance levée à 22 h 44.

Le 1^{er} Adjoint au Maire,
GERAUDIE Thomas